Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 035-213502404-20260401-2026049_DEL-DE

LE RHEU CITÉ JARDIN

CONSEIL MUNICIPAL DE LE RHEU

SÉANCE DU 1ER AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-049

Le mercredi 1er avril 2026 à 20H00, le Conseil Municipal de Le Rheu, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Administratif, sous la présidence de M. Bruno LESNÉ, Maire.

Présents : M. LESNÉ, Mme TEBESSI, M. DENIS, Mme LE FORT-PILLARD, M. MANGELINCK, Mme LE ROUX, M. LAIZÉ, Mme HALLIEZ-BERTHELOT, M. BRÉMOND, Mme O'SULLIVAN, M. BERNARDET, M. GUIHEU, Mme LE VIGOUROUX-LECOMTE, M. LEFEVRE, M. LE CUNFF, Mme LAYEC, Mme LOURDAIS, M. BARRY, Mme VANDENDRIESSCHE, M. DAUGAN, M. L'HOSTIS, Mme GUILLANTON-CUJARD, Mme LIVIER MABILLE, M. BOUGET, M. ARS et M. DUVAL.

Excusé : Mme YVET (pouvoir à M. LESNÉ), Mme MACIÉ (pouvoir à M. DENIS) et Mme GUENÉ (pouvoir à Mme LIVIER MABILLE).

Mme Sarah VANDENDRIESSCHE a été élue secrétaire.

Date de convocation : 26.03.2026

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 26
Nombre de votants : 29

QUESTION INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCÉE THÉODORE MONOD

Rapporteur : **M. LESNÉ**

Le lycée Théodore Monod, ouvert en 1977, est un établissement public dépendant du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation et du Ministère de l'éducation nationale. Il est géré par un Conseil d'Administration qui prend les décisions importantes portant sur l'organisation de l'établissement (le projet d'établissement, le budget et le compte financier, les questions relatives à l'accueil, à l'information et à la participation des parents d'élèves à la vie scolaire, les questions relatives à l'hygiène, à la santé, à la sécurité, le plan de prévention de la violence incluant un programme d'action contre toutes les formes de harcèlement...).

Il est composé, notamment de membres de l'établissement et de représentants élus (des personnels de l'établissement, d'élèves et de parents d'élèves) et élus locaux.

Vu les articles R.421-14 du Code de l'éducation,
Vu l'article R.811-12 du Code rural et de la pêche maritime,
Vu les articles L.2121-21 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant qu'il est décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à cette désignation
Considérant qu'il convient de désigner deux délégués de la commune auprès du Conseil d'Administration du lycée Théodore Monod

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (22 Voix « Pour », 6 Abstentions et 1 voix « Contre »):

- désigne MM. Nicolas LE CUNFF et Philippe DENIS comme représentants de la Ville auprès du Conseil d'Administration du lycée Théodore Monod.

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 035-213502404-20260401-2026049_DEL-DE

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance

Sarah VANDENDRIESSCHE

Le Maire

MAIRIE DE LE RHEU 35650
Ille et Vilaine

Bruno LESNÉ